

LA CARTE PASS'REGION

LES MANUELS SCOLAIRES

➤ Manuels Scolaires prêtés par la Région :

Le Pass'Région permet aux jeunes de 12 à 25 ans de bénéficier du prêt des manuels scolaires en seconde, première et terminale ainsi que d'une aide pour l'achat de livres parascolaires et d'avantages culturels et sportifs.

Le prêt des manuels scolaires par l'établissement, à la rentrée, est **strictement conditionné** par la présentation de la carte Pass'Région validée

➤ Commande de la carte Pass'Région :

Si l'élève n'a pas déjà une carte Pass'Région, il doit la commander sur le site :

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>.

Le lycée St Louis-St Bruno est référencé sous l'appellation « **lycée polyvalent** Saint Louis – Saint Bruno ». Chaque jeune déposant une demande de carte devra choisir **un code d'utilisation** avant de valider sa demande. Pour ce **code à 4 chiffres**, merci de **mettre obligatoirement l'année de naissance** de votre enfant. Par exemple : 2008 ou 2009 ou 2010...

➤ Validation de la carte Pass'Région déjà en possession des élèves :

- Pour les élèves du lycée SLSB ayant déjà la carte Pass'Région, l'établissement se charge de la valider.

- Pour les élèves venant d'un autre lycée, **envoyez le nom et prénom de l'élève** ainsi que le **n° de dossier** figurant sur votre carte actuelle à : viescolairelycee@slsb.fr

Le lycée St Louis - St Bruno se chargera de la validation et une nouvelle carte vous sera envoyée durant l'été par la Région.

➤ Protection des manuels scolaires :

- Les manuels doivent **impérativement être protégés et étiquetés au nom de l'élève** afin d'éviter les échanges de manuels entre élèves.

- L'élève est responsable de ses manuels prêtés en début d'année et il devra restituer ses **propres** manuels en fin d'année.

- Lors de la restitution des manuels, une facturation supplémentaire pourra être établie aux familles en cas de dégradation ou non restitution des manuels.